

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fonction publique  
Personnel contractuel  
N° 04.02.01

Séance du 1er juin 2016

L'an deux mil seize, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

### Etaient présents :

M. BERG Andre, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, M. LAURIOL Bertrand, Mme LICCARDI Anne, M. SCHMITT Pierre

### Procuration(s) :

Mme LOESEL Marie-claude donne pouvoir à M. SCHMITT Pierre Nicolas, Mme BERG Liliane donne pouvoir à M. BERG Andre

### Etai(ent) absent(s) :

Mme BERG Liliane, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LICCARDI Anne

Date de convocation

23 / 05 / 2016

Date d'affichage

02 / 06 / 2016

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.. / .. / ..

et publication du :

.. / .. / ..

## JOB ETE

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire les jobs été pour l'année 2016 et autorise Mr le Maire à recruter les jeunes de 16 à 18 ans concernés. Ils effectueront 35 heures semaine et seront rémunérés sur la base du SMIC jeune en vigueur au 1er juillet 2016.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à ANOUX  
Le Maire,  
André BERG



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fonction publique  
Personnel contractuel  
N° 04.02.02

Séance du 1er juin 2016

L'an deux mil seize, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

### Etaient présents :

M. BERG Andre, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, M. LAURIOL Bertrand, Mme LICCARDI Anne, M. SCHMITT Pierre

### Procuration(s) :

Mme LOESEL Marie-claude donne pouvoir à M. SCHMITT Pierre Nicolas, Mme BERG Liliane donne pouvoir à M. BERG Andre

### Etai(ent) absent(s) :

Mme BERG Liliane, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LICCARDI Anne

Date de convocation

23 / 05 / 2016

## RENOUVELLEMENT CONTRAT AGENT D'ENTRETIEN

Date d'affichage

02 / 06 / 2016

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire le contrat de l'agent d'entretien du 1er juillet au 31 décembre 2016.

Elle effectuera 16 heures semaine et sera rémunéré sur la base de l'indice brut 334, majoré 317 ( échelon 2).

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,

André BERG



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fonction publique  
Personnel contractuel  
N° 04.02.03

Séance du 1er juin 2016

L'an deux mil seize, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11  
Présents : 6  
Absents : 5  
Nombre de suffrages exprimés :  
Pour : 8  
Contre : 0  
Abstentions : 0

### Etaient présents :

M. BERG Andre, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, M. LAURIOL Bertrand, Mme LICCARDI Anne, M. SCHMITT Pierre

### Procuration(s) :

Mme LOESEL Marie-claude donne pouvoir à M. SCHMITT Pierre Nicolas, Mme BERG Liliane donne pouvoir à M. BERG Andre

### Etai(ent) absent(s) :

Mme BERG Liliane, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LICCARDI Anne

Date de convocation  
23 / 05 / 2016

## CONTRAT ACCOMPAGNATRICE DE TRANSPORTS SCOLAIRES

Date d'affichage  
02 / 06 / 2016

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

Vu que la personne qui accompagnait les enfants dans le bus souhaite faire valoir ses droits à la retraite en juillet 2016.

Vu qu'il convient de la remplacer dans ses fonctions dès le 1er septembre 2016 et ce pour l'année scolaire 2016 / 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Mr le Maire à procéder au recrutement d'une accompagnatrice de transports scolaires, ainsi qu'à prendre l'arrêté s'y rapportant.

Elle effectuera une heure par jour suivant les horaires scolaires et sera rémunérée sur la base du SMIC en vigueur.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à ANOUX  
Le Maire,  
André BERG



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Domaine de compétences  
par thème  
Environnement  
N° 08.08.04**

**Séance du 1er juin 2016**

L'an deux mil seize, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

### Etaient présents :

M. BERG Andre, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, M. LAURIOL Bertrand, Mme LICCARDI Anne, M. SCHMITT Pierre

### Procuration(s) :

Mme LOESEL Marie-claude donne pouvoir à M. SCHMITT Pierre, Mme BERG Liliane donne pouvoir à M. BERG Andre

### Etai(ent) absent(s) :

Mme BERG Liliane, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LICCARDI Anne

Date de convocation

23 / 05 / 2016

## CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Date d'affichage

02 / 06 / 2016

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire le concours des Maisons Fleuries pour l'année 2016.

Un jury composé des gagnants de l'an dernier ainsi que quelques membres du Conseil Municipal octroyera une note aux maisons ornées de fleurs.

Les lauréats se verront remettre un bon d'achat de:

- 1er prix: 70 euros
- 2e prix : 65 euros
- 3e prix : 40 euros
- 4e prix: 30 euros
- 5e prix: 25 euros

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX  
Le Maire,  
André BERG



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Domaine de compétences  
par thème  
Aménagement du territoire  
N° 08.04.05**

**Séance du 1er juin 2016**

L'an deux mil seize, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire , André BERG

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

### Etaient présents :

M. BERG Andre, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, M. LAURIOL Bertrand, Mme LICCARDI Anne, M. SCHMITT Pierre

### Procurat(s) :

Mme LOESEL Marie-claude donne pouvoir à M. SCHMITT Pierre , Mme BERG Liliane donne pouvoir à M. BERG Andre

### Etai(ent) absent(s) :

Mme BERG Liliane, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian , Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LICCARDI Anne

Date de convocation

23 / 05 / 2016

DEVIS ONF

Date d'affichage

02 / 06 / 2016

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

Vu le devis de l' ONF d'un montant de 1 113 euros HT pour l'abattage et le débardage des grume pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter ce devis et d'autoriser Mr le Maire à le signer.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à ANOUX  
Le Maire,  
André BERG



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Domaine de compétences  
par thème  
Culture  
N° 08.09.06**

Séance du 1er juin 2016

L'an deux mil seize, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

### Etaient présents :

M. BERG Andre, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, M. LAURIOL Bertrand, Mme LICCARDI Anne, M. SCHMITT Pierre

### Procuration(s) :

Mme LOESEL Marie-claude donne pouvoir à M. SCHMITT Pierre , Mme BERG Liliane donne pouvoir à M. BERG Andre

### Etai(ent) absent(s) :

Mme BERG Liliane, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian , Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LICCARDI Anne

Date de convocation

23 / 05 / 2016

Date d'affichage

02 / 06 / 2016

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

## CONCOURS PHOTOS

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire le concours photos pour l'année 2016.

Le thème retenu et le règlement seront communiqués prochainement.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à ANOUX  
Le Maire,  
André BERG



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Domaine de compétences  
par thème  
Culture  
N° 08.09.07**

**Séance du 1er juin 2016**

L'an deux mil seize, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

### Etaient présents :

M. BERG Andre, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, M. LAURIOL Bertrand, Mme LICCARDI Anne, M. SCHMITT Pierre

### Procuration(s) :

Mme LOESEL Marie-claude donne pouvoir à M. SCHMITT Pierre, Mme BERG Liliane donne pouvoir à M. BERG Andre

### Etai(ent) absent(s) :

Mme BERG Liliane, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LICCARDI Anne

Date de convocation

23 / 05 / 2016

## COURS DE DANSE A L'ECOLE

Date d'affichage

02 / 06 / 2016

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

Vu la demande de l'école primaire d'ANOUX pour un projet de danse folklorique .

Vu la proposition du TIL de Mancieulles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Mr le Maire à signer un contrat avec le TIL de Mancieulles.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à ANOUX  
Le Maire,  
André BERG



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Finances locales**  
**Subvention**  
**N° 07.05.08**

**Séance du 1er juin 2016**

L'an deux mil seize, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire , André BERG

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11  
Présents : 6  
Absents : 5  
Nombre de suffrages exprimés :  
Pour : 8  
Contre : 0  
Abstentions : 0

### Etaient présents :

M. BERG Andre, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, M. LAURIOL Bertrand, Mme LICCARDI Anne, M. SCHMITT Pierre

### Procuration(s) :

Mme LOESEL Marie-claude donne pouvoir à M. SCHMITT Pierre , Mme BERG Liliane donne pouvoir à M. BERG Andre

### Etai(ent) absent(s) :

Mme BERG Liliane, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian , Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LICCARDI Anne

Date de convocation  
23 / 05 / 2016

## REFECTION DU MONUMENTS AUX MORTS DEMANDES DE SUBVENTIONS

Date d'affichage  
02 / 06 / 2016

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..J.J....

et publication du :

..J.J....

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de rénover les monuments aux morts et autorise Mr le Maire à demander des subventions auprès des parlementaires et de l'office national des anciens combattants.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à ANOUX  
Le Maire,  
André BERG



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales  
Divers  
N° 07.10.09

Séance du 1er juin 2016

L'an deux mil seize, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire , André BERG

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

### Etaient présents :

M. BERG Andre, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, M. LAURIOL Bertrand, Mme LICCARDI Anne, M. SCHMITT Pierre

### Procuration(s) :

Mme LOESEL Marie-claude donne pouvoir à M. SCHMITT Pierre , Mme BERG Liliane donne pouvoir à M. BERG Andre

### Etai(ent) absent(s) :

Mme BERG Liliane, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian , Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LICCARDI Anne

Date de convocation

23 / 05 / 2016

Date d'affichage

02 / 06 / 2016

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

## ACHAT D'UNE CUISINIERE

Vu que la cuisinière de la salle polyvalente ne fonctionne plus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Mr le Maire à faire l'acquisition d'une cuisinière neuve et précise que les crédits sont prévus au budget 2016.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,

André BERG



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Institution et vie politique  
Intercommunalité  
N° 05.07.10**

**Séance du 1er juin 2016**

L'an deux mil seize, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire , André BERG

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

### Etaient présents :

M. BERG Andre, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, M. LAURIOL Bertrand, Mme LICCARDI Anne, M. SCHMITT Pierre

### Procuration(s) :

Mme LOESEL Marie-claude donne pouvoir à M. SCHMITT Pierre , Mme BERG Liliane donne pouvoir à M. BERG Andre

### Etai(ent) absent(s) :

Mme BERG Liliane, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian , Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LICCARDI Anne

Date de convocation  
23 / 05 / 2016

Date d'affichage  
02 / 06 / 2016

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

## NOUVEL EPCI AVIS DU CONSEIL SUR LE PROJET DE PERIMETRE PROPOSE PAR LE PREFET

Le Maire indique au conseil qu'il convient de se prononcer sur le projet de périmètre proposé par le préfet, à savoir la fusion entre la CCPB, la CCPO et la CCJ.

Les collectivités doivent délibérer dans un délai de 75 jours à compter du 05 avril 2016, date de l'arrêté préfectoral.

Le Maire rappelle que la CCPB, par délibération du 26 novembre 2015 a proposé une fusion avec l'EPCI Landres/ Piennes et la CCPA.

Le Maire rappelle au conseil les motifs exposés dans cette délibération.

Le conseil d'ANOUX a également validé ce choix.

En conséquence, le Maire a proposé au conseil de se prononcer, à bulletin secret, sur la proposition du Préfet ( fusion de la CCPB/ CCPO et CCJ).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de rejeter ce projet à huit voix contre.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,

André BERG

